

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt six

*Le 28 Janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GUIGNON Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés BRIAND Henri, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

ABSENTS : JOUAUX Laëtitia,

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX

M Rémy Goron est élu secrétaire de séance.

N°04-01-2026 – Budget Principal – création d'un code service – gestion de la TVA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget principal, contrairement aux budgets lotissements, est un budget non soumis TVA au sens où les ses opérations ne génèrent pas de collecte de TVA ou de récupération trimestrielle de TVA.

Néanmoins et comme évoqué dans la délibération n°01-01-2026, certaines actions peuvent nécessiter cette collecte ou ce versement de TVA.

Aussi il s'avère nécessaire pour le budget principal, d'être en capacité de gérer les opérations qui sont assujetties à la TVA.

A cette fin monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création d'un code service permettant de tracer les opérations concernées par la TVA et de pouvoir réaliser trimestriellement à leur déclaration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la création d'un code service assujetti à la TVA sur le budget de la commune pour la gestion de toute opération assujettie en dépenses comme en recettes

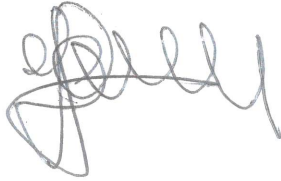
Demande à ce que les déclarations de TVA soient réalisées de manière trimestrielle

Donne à monsieur le Maire mandat pour la réalisation des démarches nécessaires auprès du SIE et SCG de Fougères, à la réalisation des déclarations de TVA

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Secrétaire de Séance

Remy GORON



Le Maire

Pascal HERVÉ

